



Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation

Comité directeur

Siège social : Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université 33400 Talence

Tél : 05.56.98.77.34 / Mél : talence@ffnatationlna.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Samedi 27 avril 2024 à 10h00 à Limoges Gaïa

<u>Membres présents</u> DEBERGHES Marc, Président LEGROS Pierre, Secrétaire Général MEHEUX-DRIANO Yann, Trésorier Général PRAT Caty, Secrétaire Générale adjointe BERTON Laurette, Présidente déléguée BARBAZANGE Delphine, Membre BOULESTEIX Jacques, Membre CARRIE Laurent, Membre CAUSERET David, Trésorier Général Adjoint FLAMARION Joël, Membre	FOUCHARD Aurélien, Membre GAULIN Huguette, Membre LANDAIS Jean-Marc, Membre MALLET Jacqueline, Membre PASCAUD Laurent, Membre PERAT Anne, Membre PERSIGANT Jimmy, Membre THOREMBEY Jean-Louis, Membre THOREMBEY Mylène, Membre VANOOTE GEM Bruno, Membre	<u>Assistent</u> METAY Michel, délégué des clubs de + 700 licenciés (AG FFN) MAROLEAU Vanessa, Présidente CD 17 CRETIEN Nadège, Présidente CD 87 MENUGE Olivier, Président CD 23 PICHAUT Aurélie, secrétaire comptable SEBILLOTTE Guilhaine, Directrice ERFAN PANNIER Anthony, coordonnateur ERFAN CHAPGIER Marie-Claude, Siège Talence
<u>Membres excusés</u> ALBISTUR Valérie, Membre BOQUET Catherine, Membre BOURDEN Sarah, Membre BURGUETE José, Membre DUMONT Gérard, Membre médecin	FAVREAU Nathalie, Membre HAGARD Jean-Louis, Membre HEYER Patrick, Membre LACHAISE Alexander, Membre TROUVAT Éric, Membre	<u>Invités excusés</u> Annie DURRIEU (cadre technique) DESCONS Gaël, Président CD 40 COLIN NOAILHAC, Présidente CD 19 CAZENAVE Nathalie, Présidente CD 16 BECKMANN Grégory, coordo ETR

1 – Ouverture par Marc DEBERGHES

Le président Marc DEBERGHES remercie les membres présents pour leur participation à cette réunion du comité directeur et salue la présence de Nadège CRETIEU et Olivier MENUGE. Il suggère donc un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

1 – PV du CODIR du 13 janvier 2024

2 abstentions.

✓ **Le PV est validé.**

2 – Point Licences

NOUVELLE-AQUITAINE								
État statistiques des licences et des clubs sur extraNat à la date du 24/04/2024 à 23h59								
	Total (Compétition)	Total (Natation pour tous)	Total (Autres licences)	TOTAL	Saison N-1			Licences en Attente
					24/04/2023	Diff.	Tot. Sai.	
016 - CHARENTE (Clubs affiliés : 6)	224	929	46	1199	1038	161	1 322	14
017 - CHARENTE-MARITIME (Clubs affiliés : 8)	542	1 028	115	1 685	1 913	-228	2 346	266
019 - CORRÈZE (Clubs affiliés : 3)	171	545	34	750	853	-103	865	4
023 - CREUSE (Clubs affiliés : 3)	32	227	22	281	337	-56	459	4
079 - DEUX-SÈVRES (Clubs affiliés : 7)	348	906	43	1 297	1 326	-29	1 527	2
024 - DORDOGNE (Clubs affiliés : 5)	163	655	94	912	963	-51	1 307	0
033 - GIRONDE (Clubs affiliés : 27)	1 948	4 417	275	6 640	6 926	-286	7 547	69
087 - HAUTE-VIENNE (Clubs affiliés : 6)	350	784	376	1 510	1 579	-69	1 641	11
040 - LANDES (Clubs affiliés : 10)	408	955	101	1 464	1 504	-40	1 697	8
047 - LOT-ET-GARONNE (Clubs affiliés : 5)	211	606	44	861	721	140	809	4
064 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (Clubs affiliés : 19)	540	2 282	401	3 223	3 185	38	4 461	311
086 - VIENNE (Clubs affiliés : 13)	499	2 383	676	3 558	3 389	169	3 957	4
(Clubs affiliés : 112) TOTAUX	5 436	15 717	2 227	23 380	23 734	-354	27 938	697

Marc fait un état du nombre de licences à ce jour.

112 clubs sont affiliés pour un total de **23380 licences** et 697 en attente, ce qui devrait porter ce nombre à 24077 prochainement. Nous pouvons donc noter une légère augmentation par rapport à la saison dernière à la même date. Nous déplorons néanmoins un certain nombre de départements en retard.

Les piscines fermées en Gironde ont pour conséquence, une baisse du nombre de licences pour les clubs concernés :

- Fermeture de la piscine Grand Parc à Bordeaux → - 392 licences pour les Girondins de Bordeaux et - 100 pour les Coqs Rouges
- Fermeture de la piscine du Bouscat → - 100 licences pour l'US Le Bouscat

Michel METAY s'interroge sur le tarif de la licence de la saison prochaine et demande si une augmentation est prévue au niveau fédéral. Marc répond qu'il n'en est pas question, mis à part les tarifs concernant la natation artistique.

Oliver MENUGE souligne que malgré les difficultés rencontrées dans son département, en particulier la fermeture de la piscine de Guéret, le club parvient à maintenir un nombre assez conséquent de licences.

3 – Point Financier

Le trésorier présente les comptes au 26 avril.

Il rappelle que tout ce qui ne sera pas réglé au 31 aout entrainera automatiquement un blocage de l'affiliation des clubs concernés.

TRESORERIE : état au 26/04/2024

Gestion Courante

Compte courant Ligue	25 016,67 €	<i>opérations en cours déduites</i>
Compte de frais	2 161,48 €	
Remise de chèques en cours	161,00 €	
Compte ELITES 22	- €	
	<hr/>	
	27 339,15 €	

Gestion Epargne

Livret Bleu	76 050,08 €
Tonic Croissance	53 000,00 €
	<hr/>
	129 050,08 €

ERFAN	8 851,97 €	<i>opérations en cours déduites</i>
remise de chèques en cours	390,00 €	

TOTAL CUMULE Ligue = 165 631,20 €

RECETTES facturées : A PERCEVOIR

LIGUE

Fonctionnement	Total =	3 865,00 €
-----------------------	----------------	-------------------

Frais Fonctionnement Ligue 22-23 - clubs été	
100,00 €	1 club
Frais Fonctionnement Ligue 23-24 / clubs hiver	
1 360,00 €	8 clubs
AG LIGUE 04/11/23 - amendes	
2 400,00 €	12 clubs
Séminaire Entraîneurs / part déjeuner	
5,00 €	1 club

ERFAN

Formations 23-24	105,00 €
Frais de gestion 23-24	- €

Natation	Total =	876,00 €
-----------------	----------------	-----------------

ENG - Chpts Rég J/S Printemps St Yrieix 01/04

749,00 € 8 clubs

ENG - ITC Maitres Bordeaux 11/02

50,00 € 1 club

ENG - Chpts Rég Benjamins Niort 10/12

77,00 € 1 club

Natation Estivale	Total =	- €
--------------------------	----------------	------------

Water-POLO	Total =	4 710,00 €
-------------------	----------------	-------------------

ENG Equipes jeunes 23-24

1 100,00 € 1 club

Arbitrage N3 - partie 2

400,00 € 1 club

Part stage U14 Gars - CREPS Poitiers

2 160,00 € 5 clubs

Part stage U16 Gars - CREPS Poitiers

1 050,00 € 5 clubs

Nat ARTISTIQUE	Total =	42,00 €
-----------------------	----------------	----------------

ENG - Synchronat Pessac 17/03

7,00 € 1 club

ENG - Synchronat Périgieux 17/03

35,00 € 2 clubs

EAU LIBRE	Total =	- €
------------------	----------------	------------

RECETTES facturées : A PERCEVOIR

LIGUE

Fonctionnement	Total =	3 865,00 €
-----------------------	----------------	-------------------

Frais Fonctionnement Ligue 22-23 - clubs été

100,00 € 1 club

Frais Fonctionnement Ligue 23-24 / clubs hiver

1 360,00 € 8 clubs

AG LIGUE 04/11/23 - amendes

2 400,00 € 12 clubs

Séminaire Entraîneurs / part déjeuner

5,00 € 1 club

Natation	Total =	876,00 €
-----------------	----------------	-----------------

ENG - Chpts Rég J/S Printemps St Yrieix 01/04

749,00 € 8 clubs

ERFAN

Formations 23-24 105,00 €

Frais de gestion 23-24 - €

AFDAS, CPF, Pôle Emploi 11 244,00 €

CFA INFAN 18 590,40 €

CREPS pour BPJEPS AAN 3 360,00 €

FFN pour BF-NFS 4 000,00 €

RECETTES facturées : A PERCEVOIR

LIGUE

ERFAN

9 493,00 €	LIGUE	<u>A PERCEVOIR</u>	ERFAN	37 299,40 €
TOTAL		46 792,40 €		

SUBVENTIONS à percevoir

LIGUE

ERFAN

ANS 2023 - €
CRNA 2023 - solde - €
CRNA 2023 - Matériel

TOTAL = - €

TOTAL = - €

TOTAL	0,00 €
--------------	---------------

ACHATS en cours : LIGUE

<i>commission</i>	<i>objet</i>	<i>montant</i>
	Indemnités Eynard Pud'hommes	66 160,12 €
	ristourne licences 22-23	708,00 €
FFN	Part ligue actions "relèves"	9 072,00 €
F	Loyer MDS Poitiers trimestre 1-2024	835,63 €
M	Récompenses (cartes kdo) SPORT2000	740,00 €
OFF	T-shirts des officiels SPORT2000	696,00 €
	Cotisation AFCAM 2024	50,00 €
NA	Action portés - frais dépl JL Voyeux (Acrosmose)	41,75 €
	Groupement régional Avenirs - encadrement Lucie	633,25 €
NC	Rbst ENG - Meeting jeunes Agen annulé (12 clubs)	2 697,00 €
TOTAL général à charge =		81 633,75 €

TOTAL TRESORERIE	165 631,20 €
TOTAL A PERCEVOIR	46 792,40 €
TOTAL A REGLER	81 633,75 €
SOLDE	130 789,85 €

La Fédération Française de Natation nous a envoyé une facture actions « relèves » de 9072 €, il s'agit de la 2^e facture que nous recevons... elle est en attente de règlement de notre part.

Laurent PASCAUD demande pour quelle raison il faut attendre le 31 aout pour bloquer les clubs. Yann répond que nous n'avons aucun autre moyen de pression mis à part au moment de l'affiliation en début de saison. Il demande pour quelle raison la fédération a le droit d'imposer aux ligues de payer des factures sans que les ligues aient validé cette décision ?

Marc répond que pour le premier règlement était destiné à financer la refonte des licences. Les présidents de ligue avaient validé cette décision puisque cette action s'avérait nécessaire, les systèmes d'informations de la Fédération avaient besoin d'être rénovés car depuis 2004, ils n'étaient plus adaptés à la masse de données qu'ils comportaient.

Ensuite ce fut pour le plongeon, la FFN a alors dit que c'était pour aider cette activité... Mais peut-on demander aux ligues de participer au développement du plongeon ? Les ligues ont répondu positivement, même si c'est toujours les mêmes ligues qui pratiquent cette activité.

Cette année, en réunion des territoires, la fédération a informé que les ligues allaient participer au développement sportif pour aider la relève jeunes, les présidents de ligues se sont un peu opposés, c'est passé en codir FFN et ça a été voté.

Il semblerait que la Fédération veuille pérenniser ces demandes de financements auprès des ligues.

Laurent Pascaud n'est pas d'accord avec ce principe, car la ligue enregistre des pertes qui ne lui incombent pas.

Marc répond qu'il s'est opposé à cette décision en proposant à la Fédération d'augmenter le tarif de la licence au lieu de demander aux ligues de payer, afin d'obtenir le financement requis.

Nous attendons la décision fédérale.

- **Prud'homme** : arrêt rendu par la Cour d'appel de BORDEAUX le 20 mars 2024

Malheureusement mais de manière prévisible, la Cour a confirmé le jugement du Conseil de prud'hommes mais a revu le quantum des dommages et intérêts alloués à Monsieur EYNARD pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Elle condamne la LIGUE à verser à Monsieur EYNARD la somme de 50 000 € à titre de dommages-intérêts au lieu des 64 000 octroyés par le jugement prud'homal.

La Cour confirme donc le jugement qu'il :

- avait alloué 9717,87 euros bruts d'indemnité de préavis et 971,79 euros bruts de congés payés afférents (déjà réglés) ;
- avait alloué 1500 euros sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile ;
- avait débouté Monsieur EYNARD d'une demande pour exécution déloyale du contrat de travail ;
- avait alloué 5000 € à titre de dommages-intérêts pour non-respect du temps de travail ;
- avait ordonné le remboursement à FRANCE TRAVAIL, anciennement POLE EMPLOI, des indemnités de chômage perçues dans la limite de six mois

Pour fonder sa décision, la Cour a retenu les éléments suivants :

- Sur l'exécution déloyale du contrat de travail, la Cour retient que s'il n'est pas démontré que l'employeur a confié d'autres tâches particulières à Monsieur EYNARD sur la période entre le transfert du Pôle à Limoges et alors que la piscine de Talence était fermée pour travaux, il n'est pas justifié d'un préjudice pour le salarié. De même s'agissant des formalités de rupture, il n'est pas caractérisé de mauvaise foi ou de négligence de l'employeur ayant causé un retard dans son indemnisation chômage.

La demande de Monsieur EYNARD est donc rejetée.

- Sur les dispositions relatives à la durée du travail, le Cour retient qu'il n'est pas justifié de récapitulatifs du temps de travail effectif qui auraient dû être annexés au bulletin de paie du salarié et aucun autre élément sur des entretiens annuels permettant de faire le bilan.

Il ne peut donc être retenu que l'employeur a respecté son obligation de contrôler la charge de travail de Monsieur EYNARD.

La Cour confirme les dommages-intérêts alloués en première instance.

- Sur la rupture du contrat de travail, la Cour retient que la Ligue n'a adressé au salarié aucun écrit énonçant la cause économique de la rupture avant la lettre lui notifiant son licenciement.

Conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation, la Cour juge que l'employeur n'a pas satisfait à son obligation légale d'informer le salarié du motif économique de la rupture avant l'acceptation du CSP.

Le licenciement est donc jugé sans cause réelle et sérieuse.

La Cour juge qu'il convient d'appliquer les dispositions de l'article L 1235-3 du Code du travail à savoir le barème légal d'indemnisation et au regard de l'ancienneté du salarié, a fixé à 50 000 € bruts la somme de nature à assurer la réparation de son préjudice.

Pour éviter des frais d'huissier, un acte d'acquiescement de l'arrêt est rédigé.

INDEMNISATION JEAN-MICHEL EYNARD

Salaire Brut sur 12 mois	Salaire mensuel moyen
38871,44	3 239,29 €

Motifs	Demande MAX	Demande MINI	Jugement 1ère instance du 16/04/2021	Jugement appel 20/03/2024
Licenciement sans cause réelle	117 000,00 €	64 785,00 €	64 000,00 €	50 000,00 €
Indemnité compensatrice	9 717,87 €	9 717,87 €	9 717,87 €	9 717,87 €
Congés payés	971,79 €	971,79 €	971,79 €	971,79 €
Non respect durée du travail	20 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Exécution déloyale	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Article 700	2 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL	175 189,66 €	122 974,66 €	81 189,66 €	68 189,66 €

Paiement Avril 2021	Reste à Régler Avril 2024
	50 000,00 €
10 689,66 €	
	5 000,00 €
	4 000,00 €
10 689,66 €	59 000,00 €

Intérêts sur 55000 € de 2021 à 2024	7160,12
-------------------------------------	---------

Total	66 160,12 €
--------------	--------------------

Il nous reste 66160.12€ à régler à Jean-Michel EYNARD, ce montant ayant été provisionné, nous allons le payer. Il faut avoir une connaissance parfaite de la jurisprudence car tout cela est à régler à cause d'une erreur de 3 jours sur l'envoi de documents, conseil que la ligue avait suivi de quelqu'un de compétent...

4 – Point subventions

Un webinaire destiné aux clubs et départements a été organisé.

16 personnes y ont participé, ce qui est peu par rapport aux éditions précédentes.

Nous avons 40 dossiers en instruction et 6 sont en attente, Laurette va les renvoyer car ils nécessitent des modifications.

DOSSIERS PSF-ANS : le point

* nombre de dossiers clubs déposés : 36

* nombre de dossiers CD déposés : 9

* nombre de dossiers renvoyés au compte Asso : les problèmes rencontrés : 41

- ° prévisionnel non équilibré.
- ° somme demandée au titre des actions non portée ou erronée.
- ° pas de ligne PSF-ANS.
- ° sur le réalisé n'apparaît pas la somme perçue en 2023 au titre de l'ANS.
- ° documents année précédente.
- ° une seule action.

* Types d'actions :

- ° développement de la pratique : toutes les demandes
 - formation :
 - augmentation du nbre de licenciés :
 - fidélisation :
- ° sport santé : 7
- ° éthique et citoyenneté : 2
- ° vacances olympiques et paralympiques : 2

Les clubs ont privilégié les demandes portant sur le **développement de la pratique**.

Toujours beaucoup de **difficultés à rédiger les demandes** : différence entre intitulé, objectifs, descriptifs.

Trop de détails dans le descriptif.

Gros problèmes avec les budgets : il serait souhaitable de proposer des formations pour les trésoriers des clubs et les familiariser avec l'outil Basi Compta pour lequel le CDOS organise des formations. Le turn-over des bénévoles dans les clubs explique ces différents problèmes face à la complexité des dossiers.

REVERSEMENTS 2021-2022

8 clubs et 2 Comités Départementaux sont concernés.

Suite à un mail de la FFN, La Ligue a dû informer ces 10 structures qu'elles devaient reprendre contact avec le service PSF-ANS de la FFN pour avoir accès à leur dossiers et fournir les justificatifs des actions aidées en 2021 et 2022.

Si elles ne sont pas en mesure de fournir ces justificatifs, elles devront rembourser les dites sommes à l'ANS. Elles seront informées du montant du remboursement après le 28 avril.

CONCLUSION : on se décharge de plus en plus sur les Ligues.

Il faut savoir que l'instruction des dossiers prend énormément de temps. Le groupe qui les étudie est obligé de tout vérifier afin que les dossiers ne soient pas rejetés.

La commission est constituée de Marc, Laurette, Yann, Caty, Anne et Pierre.

La date limite des dépôts est fixée au 2 mai, nous n'aurons plus aucune possibilité de vérifier les dossiers déposés tardivement.

Marc demande aux présidents de départements de vérifier les dossiers PST également.

Nadège Crétien demande s'il serait possible d'avoir un rétro planning sur l'année pour les nouveaux dirigeants car penser à toutes les démarches à effectuer sur des périodes bien précises, n'est pas aisé.

Marc répond que les dates changent tous les ans et qu'il n'est pas aussi évident que cela d'informer très précisément d'une année sur l'autre.

5 - Point administratif

a- Décisions CED

IV- DECISIONS

Au vu de l'ensemble de ces éléments et des trois auditions, le Comité d'Éthique et de Déontologie :

1°) Rappelle que sa saisine par Monsieur DEBERGHES ne porte que sur le matériel de chronométrage et que, par ailleurs, cette saisine aurait pu être levée selon le plaignant lui-même (cf. PV du Comité Directeur du samedi 23 septembre 2024 – point n°4) si le matériel incriminé lui avait été restitué comme il l'avait demandé,

2°) Estime que cette saisine visait Monsieur PERSIGANT dans les décisions qu'il a prises en sa qualité de Président du CD 17, fonction qu'il a décidé de quitter de lui-même, et non pour d'éventuelles fautes commises dans d'autres fonctions fédérales,

3°) Indique qu'à aucun moment, il n'a été relevé de manœuvres visant à un enrichissement personnel liées aux irrégularités visées,

4°) Estime qu'aucun élément probant n'a été produit remettant en cause le bien-fondé de la réforme d'un matériel de chronométrage âgé de plus de 38 ans au moment des faits, même si le fait qu'il ait pu être finalement, dans des conditions de transparence non élucidées et non satisfaisantes, réparé et réutilisé, au bénéfice des clubs du CD 17, peut légitimement interroger,

5°) Recommande la remise immédiate en mains propres par Monsieur Jimmy PERSIGANT du matériel réformé à Madame Vanessa MAROLEAU, Présidente, et au comité directeur départemental de Charente-Maritime qui, après avoir déterminé avec l'aide technique et juridique des services de la Fédération ce qui lui appartient au titre de la dévolution du matériel réformé et ce qui appartient à la ligue régionale qui a réglé le solde de l'emprunt souscrit conformément au traité de fusion, décidera collégalement de son usage et de son stockage en bonne intelligence avec la ligue régionale de Natation de Nouvelle Aquitaine ;

6°) Recommande l'élaboration et la diffusion par la FFN auprès de ses organes déconcentrés d'une circulaire susceptible de les aider dans la procédure de réforme de quelque matériel que ce soit et sa dévolution à un tiers, surtout si celui-ci a partie liée avec l'autorité qui décide de cette réforme. C'est dans l'esprit, sinon dans la lettre, de l'obligation qui est faite au comité directeur d'informer son assemblée générale des contrats le liant à l'un de ses membres. Ce formalisme relatif à la réforme du matériel, à la motivation de celle-ci, et à sa dévolution doit, notamment, prévoir l'appel préalable à manifestation d'intérêt, puis la collégialité et la publicité de la décision. De même que la répartition du matériel, qui relève de la responsabilité de son ou de ses propriétaires légaux - c'est-à-dire à due proportion de la part prise dans son acquisition, en l'occurrence la ligue régionale ou le comité départemental, doit également faire l'objet d'une décision prise collectivement dans l'intérêt bien compris des clubs, des compétitions et des licenciés comme la ligue de Nouvelle Aquitaine et le Comité départemental de Charente Maritime en ont tous deux exprimé la volonté.

Liste du matériel manquant :

Intitulé
Module harnais universel (n°X70646)
micro starttime n°PF008417
PC portable ASUS X750LN (2014 - Yvelise)
PC portable ASUS X550 (2013 - Xavier)
Ecran Plat Asus
Imprimante ERFAN SAMSUNG SL-M2026W/SEE

Jimmy informe qu'il ne possède pas le matériel cité.

[b. Point préparation AG « tarifs »](#)

Marc s'interroge sur l'intérêt d'organiser une AG spéciale « tarifs » sachant il n'y aura aucun changement, mis à part le tarif de la prise en charge des repas à cause des augmentations.

Laurent fait remarquer que selon la situation géographique, les tarifs des repas ne sont pas les mêmes.

Yann propose de noter un barème à 17€/repas, avec une tolérance à 20 € qu'il devra valider.

Cette proposition est validée par le codir.

Le CODIR valide le fait qu'une AG « tarifs » ne sera donc pas organisée cette année.

Les clubs vont être informés.

[c. Point préparation AG électorale : CSOE déplacement](#)

3 personnes qui ne se représenteront pas à la prochaine olympiade souhaitent faire partie de cette CSOE (Commission de Surveillance des Opérations Electorales) : Laurette BERTON, Huguette GAULIN et David CAUSERET.

Ce projet sera présenté lors du prochain CODIR, prévu le 14 septembre.

A partir du 27 octobre au 10 novembre, nous aurons 5 désignations à faire.

L'Assemblée Générale électorale sera organisée à Talence.

Dans les départements, il faut également avoir une Commission de Surveillance des Opérations Electorales, la seule condition exigée est que ces personnes soient licenciées.

[d. Préparation AG FFN \(31 mai/1^{er} juin 2024\)](#)

Nous venons de recevoir les documents concernant l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation organisée à Nice.

Michel Métaï, délégué des clubs de + 700 licenciés, signale qu'il ne pourra se rendre disponible à cette date.

Le point va donc être fait et les réservations effectuées, le déplacement restant un point d'inquiétude.

Compte tenu de la situation géographique, un déplacement en avion paraît être la meilleure solution.

5 – ERFAN

1 seul jury pour toutes les formations.

Il faut que les clubs s'attendent à une nouvelle réforme des brevets fédéraux. De petites formations avec pas trop d'heures, formations de dirigeants et école de natation à partir de 14 ans.

On repart sur un assistant club +++, c'est la piste qui est évoquée.

Nous aurons toujours le MNS mais un nouveau à partir de septembre 2024, même contenu mais changement d'appellation car toujours dispense du MSN vers le BP JEPS.

Le BP doit aussi se réformer à partir de 2024-2025.

Nous pensons organiser des webinaires une fois par mois et à la demande des clubs.

Il n'y aura plus de diplôme décerné, les formations pourront être organisées sur plusieurs saisons.

Une formation Nagez Forme Santé est prévue à Talence le lundi 29 avril avec des stagiaires motivés.

Concernant la réforme des diplômes des BP, c'est « France Compétence » qui décide.

L'ERFAN réfléchit à une solution afin que les stagiaires ne perdent pas le bénéfice de leur diplôme BF1 et BF2 en se positionnant éventuellement sur un MSN.

Jacqueline précise que « France Compétence » vérifie si de l'emploi découle des diplômes et si ce n'est pas le cas, les formations sont supprimées.

➤ **Dossier DEJEPS**

Guilhaine donne la parole à Anthony qui a constitué le dossier DEJEPS, qui fut un énorme travail mais qui en valait la peine afin de conserver nos stagiaires dans la région.

En effet, il était dommageable pour l'ERFAN qu'ils soient obligés d'aller se former dans d'autres régions, aussi il a été décidé de monter un dossier d'habilitation afin de montrer que la Nouvelle-Aquitaine a les compétences pour proposer cette formation.

Nous allons commencer par un dossier allégé.

La Fédération a donné son aval pour 7 ans renouvelable.

Cela va induire une nouvelle organisation dans son travail et la sélection des stagiaires sera stricte.

Le dossier est habilité, validé et va être déposé à la DRAJES. L'info va être diffusée aux clubs.

La jauge imposée est 8 stagiaires minimum en parcours complet.

Le texte de loi du DEJEPS correspond au 2^e niveau de compétences.

On ouvre à l'apprentissage afin que les stagiaires soient rémunérés en faisant leur formation.

➤ **Certification QUALIOP**

Un audit de contrôle a eu lieu le 12 avril à Talence.

Il comprenait 7 critères avec 32 indicateurs, seule une non-conformité mineure sur la veille légale a été signalée. L'ERFAN a 6 mois pour lever cette non-conformité par l'envoi de documents, dont un a déjà été renvoyé.

Tout ce qui est veille spécifique à notre activité paraît être le point noir de quasi toutes les ERFAN.

Laurent PASCAUD conseille d'utiliser les outils existants afin de simplifier le travail de préparation de ces audits de surveillance.

Laurent et Jacqueline précisent que la non-conformité n'est pas une sanction et qu'il ne faut pas la considérer comme telle.

Un audit de contrôle nécessite une masse de travail très conséquente, or Guilhaine et Anthony ont été seuls pour le préparer, ce qui n'est pas un nombre suffisant.

Marc suggère de réfléchir à une autre solution afin de préparer le prochain contrôle QUALIOP prévu en juillet 2025 dans de meilleures conditions.

9 – Commission Ressources

1. **Point sur le questionnaire distribué lors du séminaire des entraîneurs (14.01.2024)**

- *Le compte rendu a été adressé à l'ensemble des membres du CODIR LNA*

2. **Bilan des rendez-vous teams organisés en début d'année, à la suite du questionnaire distribué lors de l'AG**

- *Sondages et bilans transmis aux membres du CODIR, et tous les dirigeants des Comités Départementaux et Clubs*

L'avis de la Présidente de la Commission Ressources

Jacqueline s'investit depuis 1991 et c'est la responsabilité des clubs sur lequel il faut mettre l'accent.

Elle présente un projet de création d'un nouveau club sur Talence, afin de montrer les éléments à fournir et les démarches à effectuer en amont afin que le projet soit bien structuré.

Le mardi 23 avril 2024 Monsieur SALLABERRY Emmanuel, maire de la ville de Talence a validé le projet complet d'un nouveau club qui sera encadré par une équipe de bénévoles.

Elle a accepté de les aider à la condition que le club suive bien les conseils qu'elle leur donne.

9 – Commission Eau Libre

Un stage est prévu pour un effectif de 12 nageurs du 27 au 30 août à 14h ou 19h45.

Laurent PASCAUD propose le Lac de la Jemaye.

12 organisations sont prévues pour la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Début juin aura lieu la Coupe de France des départements, certains départements ne viendront pas : CD 16, CD 79. S'il manque des nageurs pour constituer les équipes, Joël conseille de mutualiser les départements.

Des modifications sont à signaler sur les championnats de ligue été à Mérignac (5 au 7 juillet) avec le rajout d'une finale D pour les Juniors 1/2.

Voir programme en annexe

Les Meetings Nationaux sont en manque d'effectifs et ne rencontrent plus autant de succès.

Les Meetings LNA Tour ont bien fonctionné.

Les championnats de ligue à St Yrieix ont bien marché même si nous avons moins de clubs engagés qu'avant COVID. Jean-Marc signale que si une performance française avait été réalisée à St Yrieix, elle n'aurait pas pu être homologuée, le bassin n'étant homologué qu'avec une plaque.

Au niveau des qualifications nationales, nous progressons avec 93 nageurs de niveau national.

5 médailles ont été remportées sur les Championnats de France Juniors à Chalon-sur-Saône.

3 nageuses sont montées sur le podium :

- Kalina HOADLEY (Oléron Natation 64), médaille d'Or 14/15 ans sur 50m,100m et 200m Brasse
- Ninon DA SILVA (Noblat AC), médaille d'Argent 16/18 ans sur 200m dos
- Mila JUANICOTENA (Aviron Bayonnais), médaille de Bronze 16/18 ans sur 200m dos

Félicitations à tous et en particulier à ces trois nageuses.

Commission des Officiels

Il a été demandé de désigner quelqu'un pour les immersions.

L'Occitanie a demandé à Jean-Marc d'organiser une formation commune avec la NA pour les officiels de natation estivale, Marc n'y voit pas d'inconvénients.

Concernant les immersions aux Championnats de France à Chartres, Alain HARISBOURE ne pouvant pas y aller, Xavier LOUIS s'est proposé.

Le CODIR donne son aval.

En water-polo, on a essayé de mettre en place des choses, un genre de référentiel pour qu'un officiel A puisse valider. Les clubs devaient donner leur programme mais cela n'a pas suivi.

Faute d'officiels, les clubs paient des défraiements. Le peu de candidats ne sont pas formés.

11 – Commission Equipements / Labellisation

11 – Commission Natation Estivale

Le Critérium National sera organisé cette année à St Jean Pied de Port fin août. Le club local ELKAR 64 et le CD 64 sont en pleine préparation.

Joël présente la plaquette qui a été réalisée par le club organisateur avec tous les renseignements utiles et demande l'avis des membres du CODIR avant de l'envoyer aux clubs.

La plaquette validée, elle sera diffusée vers le 10 mai.

13 – Commission Water-Polo

9 clubs de la région participent aux tournois (Angoulême, Niort, Loudun, Bordeaux, Poitiers, Limoges, Melle, La Rochelle et St Jean d'Angely.

➤ **Tournois Jeunes**

Cette saison, pratiquement tous les tournois ont pu se dérouler, sauf un. Le tournoi U15 du 14 avril prévu initialement à Niort (piscine finalement non disponible) a pu avoir lieu à Neuville. Le club neuvillois a été très heureux de pouvoir organiser ce tournoi à domicile, ce qui a permis à certains de leurs nageurs un peu initiés à la pratique de participer à ce tournoi, en complément de l'équipe de Loudun (venu remplacer celle du NCA qui était forfait). Merci au club et à la collectivité de Neuville pour le bel accueil et d'avoir permis que ce tournoi ait lieu.

Bien que non engagé en début de saison, puisque mettant en place du waterpolo chez les jeunes cette saison, Poitiers WP a pu faire jouer quelques-uns de leurs jeunes joueurs U11 en venant compléter l'équipe de Loudun sur plusieurs tournois. Peut-être un club supplémentaire la saison prochaine sur nos tournois !

U11 : dimanche 19 mai à Angoulême (Nautilus)

U13 : lundi 20 mai à La Rochelle (Lucien Maylin)

U15 : dimanche 9 juin à Limoges (Beaublanc extérieur)

U17 : lundi 20 mai à Bordeaux

Remise de récompenses : médailles aux 3 premières équipes et coupe à l'équipe championne régionale pour chaque catégorie d'âge

➤ **Les Coupes de France de Ligue - 3 équipes engagées**

- **U14 Garçons** : du 9 au 12 mai à Albi, départ le 8 mai avec point de ralliement à Angoulême

Deux journées de présélection ont eu lieu, le 07 janvier et le 11 février

12 joueurs et deux gardiens formeront l'équipe.

Ceux-ci se sont retrouvés du 15 au 21 avril au CREPS de Boivre pour leur stage de préparation de la CFL encadrés par Xavier Lemercier et Roméo Caboche.

- **U15 Filles** : du 11 au 14 juillet à Angers.

Une journée de présélection a eu lieu le 03 mars

12 joueuses et 2 gardiennes ont été sélectionnées parmi les jeunes filles présentes.

Celles-ci se sont retrouvées au CREPS de Boivre pour un premier stage de préparation à la CFL du 24 au 26 avril. Entre les malades et les absentes pour voyage prévu de longue date 10 jeunes filles étaient présentes.

L'équipe sera présente au complet pour le deuxième stage de préparation du 8 au 10 juillet toujours au CREPS de Boivre.

- **U16 Garçons** : du 11 au 14 juillet, le lieu reste encore à définir (évocation de Taverny)

Une journée de présélection a eu lieu le 11 février

12 joueurs et 2 gardiens ont été sélectionnés et ont suivi un premier stage de préparation au CREPS de Boivre du 22 au 24 avril, encadrés par Xavier Lemercier.

Un deuxième stage préparatoire aura lieu juste avant la CFL, du 8 au 10 juillet, également au CREPS.

➤ **Nationale 3**

Début de championnat compliqué avec de nombreux reports de dates.

Même si le championnat se terminera seulement le 1er juin de part les reports, les deux têtes de liste ne changeront pas : Poitiers WP et CN Niort.

Ceux-ci ont ainsi la possibilité de jouer l'inter-ligues afin de déterminer celui qui ira ensuite en demi-finale.

Seul Poitiers Water-polo souhaite participer à la phase inter-ligue : l'équipe rencontrera celle du Sea Sun Polo le 8 mai à Albi (probablement 16h).

Le championnat aura été marqué par de nombreux soucis d'arbitrage : un seul arbitre (parfois stagiaire), des arbitres manquant de véritable formation, absence d'arbitre, et des arbitres fédéraux au nombre restreint de 3 qui sont souvent sollicités par la fédération et qui ne peuvent être présents sur nos matchs.

Les matchs s'en trouvent forcément faussés. Championnat également parfois faussé par des listes de joueurs modulables en fonction de l'adversaire : certains clubs faisant venir des joueurs de N2, voire de N1, alors que la N3 doit être une équipe de réserve ...

Coût par la saison des frais d'arbitrage pour les clubs engagés : 1400€ pour 56 matchs joués (coût moyen par match 200€).

14- Questions diverses

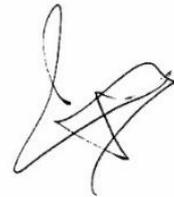
La prochaine réunion du CODIR est fixée au samedi **14 septembre 2024** à Montlieu la Garde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h07

Le président,
Marc DEBERGHES

Le Secrétaire Général,

Pierre LEGROS



Annexes

CHAMPIONNATS DE LIGUE ÉTÉ DU 05 AU 07 JUILLET - MÉRIGNAC	
Bassin	50 mètres - 10 couloirs –Chronométrage automatique
Extra Nat	Date limite mardi 02 juillet- 23h59
Catégories	JUNIORS SENIORS filles JUNIORS SENIORS garçons
Type de compétition	Individuelle Performances insérées dans les classements FFN
Qualificative pour	Echéances Nationales
Epreuves	50m, 100m et 200m Papillon, Dos, Brasse et NL- 200m et 400m 4N - 400m, 800m et 1500m NL 17 épreuves.
Conditions de participation Règlement	Compétition ouverte aux nageurs licenciés en Nouvelle –ayant réalisé, sur la saison N-1 et en cours « N » au 30 juin 2024 inclus en bassin de 25m ou 50m. les temps de qualification selon la grille correspondant à leur catégorie. Les séries seront nagées classement au temps, tout âge confondu. Finale A TC – Finale B TC - Finale C juniors 1 et 2- Finale D juniors 1 et 2 (finales à 10 nageurs selon le nombre d'engagements). Les 800 m NL, 1500 m NL et 400 4N Dames et Messieurs, toutes catégories confondues, seront nagés Classement au temps avec 1 série lente et 1 série rapide. Les temps de qualifications sont réunis : J1/J2 et J3 et +
Engagement	La qualification sur X épreuve(s) ouvre droit à l'engagement sur X + 2 épreuves La participation est limitée à 6 courses individuelles par nageur. Les épreuves de 800 et 1500 mètres nage libre pourront être choisies comme course complémentaire selon le nombre d'engagés (20 maximum). Dans ce cas, seront retenus les meilleurs performances réalisées en année N-1 et N et identifiée dans la base de données fédérales du nageur. Ainsi seront retenus ; au 800 m NL dames les 20 meilleurs temps toutes catégories et les 20 meilleurs temps messieurs toutes catégories / au 1500 m NL les 10 meilleurs temps messieurs toutes catégories et les 10 meilleurs temps dames toutes catégories / au 400x4N les 20 meilleurs temps messieurs toutes catégories et les 20 meilleurs temps filles toutes catégories. La ligue se réserve le droit de refuser les engagements, en priorité les « NT »
Récompenses	Médailles aux trois premiers des finales « A » Epreuves classements aux temps, médailles aux trois premiers toutes catégories
Ouverture du bassin	Évacuation du bassin sportif, 10mn avant les 1 ^{er} départs Le bassin sportif sera déclaré ouvert aux nageurs pendant une durée de 15mn après la fin de la dernière épreuve de chaque réunion.
Organisation	Compétition mise en ligne et gérée par la ligue régionale, antenne de Talence.

1ERE REUNION
50 Papillon dames et messieurs
50 Dos dames et messieurs
1500 libre dames série rapide CLT
400x4N messieurs série lente
50 Brasse dames et messieurs
50 Nage Libre dames et messieurs
400x4N dames séries lentes
1500 libre Messieurs série rapide CLT
Finales 50 Papillon dames et messieurs D C B A
Finales 50 Dos dames et messieurs D C B A
400x4N dames et messieurs série rapide
Finales 50 Brasse dames et messieurs D C B A
Finales 50 Nage Libre dames et messieurs D C B A

2EME REUNION	3EME REUNION
100 Papillon dames et messieurs	Finales 100 Papillon dames et messieurs D C B A
100 Dos dames et messieurs	Finales 100 Dos dames et messieurs D C B A
800 Nage libre dames et messieurs séries lentes	800 Nage libre dames et messieurs séries rapides
200 4N dames et messieurs	200 4N dames et messieurs D C B A
200 Brasse dames et messieurs	Finales 200 Brasse dames et messieurs D C B A
200 Nage Libre dames et messieurs	Finales 200 Nage Libre dames et messieurs C-B-A

4EME REUNION	5EME REUNION
200 Papillon dames et messieurs	Finales 200 Papillon dames et messieurs D C B A
200 Dos dames et messieurs	Finales 200 Dos dames et messieurs D C B A
400 Nage libre dames et messieurs séries lentes	400 Nage libre dames et messieurs séries rapides
100 Brasse dames et messieurs	Finales 100 Brasse dames et messieurs D C B A
100 Nage libre dames et messieurs	Finales 100 Nage libre dames et messieurs D C B A

GRILLE DE QUALIFICATION CHAMPIONNATS DE LIGUE ÉTÉ

Nage	imp	14 ans		15 ans		16 ans		17 ans		18 ans et +	
		25m	50m	25m	50m	25m	50m	25m	50m	25m	50m
50 nage libre	00:27.39	00:30.53	00:31.23	00:30.26	00:30.99	00:29.11	00:29.81	00:28.52	00:29.22	00:28.02	00:28.72
100 nage libre	00:59.51	01:06.64	01:07.84	01:06.04	01:07.24	01:04.86	01:05.06	01:03.62	01:04.82	01:01.29	01:02.49
200 nage libre	02:09.62	02:27.61	02:30.51	02:23.52	02:26.42	02:20.98	02:23.88	02:18.35	02:21.25	02:13.21	02:16.11
400 nage libre	04:35.09	05:07.40	05:13.00	05:03.10	05:06.30	04:59.16	05:05.36	04:53.65	04:59.85	04:42.65	04:48.85
800 nage libre	09:39.61	10:47.87	11:00.77	10:47.87	11:00.77	10:35.66	10:48.56	10:35.66	10:48.56	10:35.66	10:48.56
1500 nage libre	18:55.81	21:24.55	21:49.05	21:24.55	21:49.05	20:45.72	21:10.72	20:45.72	21:10.72	20:45.72	21:10.72
50 dos	00:31.64	00:35.07	00:36.37	00:34.68	00:35.98	00:34.73	00:36.03	00:34.16	00:35.46	00:31.93	00:33.23
100 dos	01:08.42	01:18.25	01:20.55	01:16.52	01:18.82	01:14.79	01:17.09	01:12.28	01:14.58	01:09.54	01:11.84
200 dos	02:28.58	02:48.74	02:54.14	02:41.46	02:46.86	02:39.51	02:44.91	02:36.54	02:41.94	02:30.55	02:35.95
50 brasse	00:35.03	00:39.63	00:40.63	00:39.34	00:40.04	00:38.83	00:39.53	00:38.72	00:39.42	00:36.05	00:36.75
100 brasse	01:16.80	01:28.56	01:30.46	01:27.05	01:28.95	01:25.66	01:27.56	01:25.43	01:27.33	01:18.74	01:20.64
200 brasse	02:49.38	03:09.56	03:14.06	03:06.16	03:10.66	03:03.52	03:08.02	03:00.13	03:04.63	02:53.36	02:57.86
50 papillon	00:29.20	00:33.36	00:33.96	00:33.11	00:33.71	00:32.26	00:32.86	00:31.23	00:31.83	00:30.00	00:30.60
100 papillon	01:06.22	01:20.61	01:22.31	01:18.05	01:19.45	01:15.32	01:16.72	01:10.76	01:12.18	01:06.13	01:09.53
200 papillon	02:33.19	02:51.33	02:54.63	02:46.81	02:53.11	02:46.74	02:50.04	02:43.68	02:46.98	02:37.55	02:40.85
200 4 nages	02:28.88	02:47.87	02:51.27	02:43.95	02:47.35	02:41.89	02:45.26	02:38.88	02:42.28	02:32.93	02:36.33
400 4 nages	05:23.89	05:56.78	06:04.26	05:56.78	06:04.26	05:47.00	05:54.50	05:47.00	05:54.50	05:47.00	05:54.50

Nage	imp	14 ans		15 ans		16 ans		17 ans		18 ans et +	
		25m	50m	25m	50m	25m	50m	25m	50m	25m	50m
50 nage libre	00:24.32	00:29.07	00:29.77	00:27.02	00:27.72	00:26.78	00:27.48	00:26.03	00:26.73	00:25.85	00:26.55
100 nage libre	00:53.52	01:04.01	01:05.51	01:00.21	01:01.71	00:58.98	01:00.48	00:57.91	00:59.41	00:57.24	00:58.74
200 nage libre	01:59.14	02:22.23	02:25.83	02:13.03	02:16.63	02:11.04	02:14.64	02:06.65	02:12.25	02:03.89	02:07.49
400 nage libre	04:16.79	05:15.85	05:23.55	05:06.77	05:14.47	04:42.47	04:50.17	04:37.34	04:45.04	04:27.07	04:34.77
800 nage libre	09:04.94	10:48.60	11:04.50	10:48.60	11:04.50	9:48.99	10:04.89	9:48.99	10:04.89	9:48.99	10:04.89
1500 nage libre	17:32.57	20:33.20	21:03.30	20:33.20	21:03.30	19:26.16	19:56.26	19:26.16	19:56.26	19:26.16	19:56.26
50 dos	00:27.91	00:34.01	00:35.51	00:31.83	00:33.33	00:31.34	00:32.84	00:30.33	00:31.83	00:30.12	00:31.62
100 dos	01:00.47	01:13.92	01:16.92	01:10.35	01:13.35	01:10.10	01:13.10	01:09.40	01:12.40	01:01.71	01:04.71
200 dos	02:14.14	02:43.73	02:50.63	02:40.73	02:47.63	02:30.67	02:37.57	02:22.01	02:28.91	02:16.63	02:23.53
50 brasse	00:30.77	00:37.67	00:38.77	00:35.45	00:36.55	00:35.12	00:36.22	00:34.28	00:35.38	00:33.24	00:34.34
100 brasse	01:09.08	01:23.28	01:25.78	01:21.18	01:23.68	01:19.23	01:21.73	01:15.61	01:18.11	01:14.82	01:17.32
200 brasse	02:35.16	03:09.60	03:15.50	02:50.98	02:56.88	02:48.43	02:55.33	02:46.33	02:52.23	02:40.12	02:46.02
50 papillon	00:25.89	00:31.58	00:32.28	00:30.35	00:31.05	00:29.53	00:30.23	00:28.25	00:28.95	00:28.46	00:29.16
100 papillon	00:58.69	01:13.21	01:14.61	01:10.40	01:11.80	01:09.70	01:11.10	01:06.78	01:08.18	01:01.37	01:02.77
200 papillon	02:16.38	02:43.60	02:46.90	02:32.15	02:35.45	02:30.79	02:34.09	02:28.06	02:31.36	02:22.61	02:25.91
200 4 nages	02:17.54	02:42.60	02:46.70	02:38.31	02:42.41	02:33.88	02:37.98	02:32.02	02:36.12	02:22.34	02:26.44
400 4 nages	05:04.64	05:39.05	05:48.05	05:39.05	05:48.05	05:32.65	05:41.65	05:32.65	05:41.65	05:32.65	05:41.65